

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA  
LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS

---

Point 7 de  
l'Ordre du jour provisoire

CL 16/13  
14 novembre 1952

CONSEIL DE LA FAO

Seizième Session

(17 novembre 1952)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRODUITS

On trouvera ci-annexé le rapport de la Commission des produits  
(20ème réunion) au Conseil.

FAO 52/11/7346

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRODUITS

à la

## SEIZIEME SESSION DU CONSEIL

	Pages
I. <u>GENERALITES</u>	3
II. <u>EXAMEN DE LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES</u>	3
1. Perspectives des céréales	3
2. Rapport de prix, blé/céréales secondaires	4
3. Tendances du commerce mondial des denrées alimentaires	4
4. Problèmes relatifs à l'utilisation du lait	5
Nécessité d'améliorer l'utilisation des matières sèches du lait	6
Nécessité d'accroître la production de lait	6
Moyens de stimuler la consommation de lait	7
5. Matières grasses	7
6. Cacao	7
7. Fruits et légumes	7
8. Engrais	8
9. Soie	9
III. <u>DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DE LA REUNION SUR LE RIZ</u>	9
IV. <u>RESERVE ALIMENTAIRE DE CRISE</u>	9
V. <u>EXAMEN DES POLITIQUES ET DES ENTENTES NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES PRODUITS AGRICOLES</u>	10
1. Examen général	10
2. Perspectives en matière d'ententes internationales sur les produits	10
3. Etude des politiques nationales en matière de prix des produits agricoles	11
4. Contrats de longue durée	11
5. Obstacles au commerce mondial des produits agricoles	11

	Pages
VI. <u>DATE ET LIEU DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION</u>	12
ANNEXE A - LISTE DES GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS QUI ONT PRIS PART A LA VINGTIEME REUNION DE LA COMMISSION DES PRODUITS DE LA FAO	13
ANNEXE B - COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS RELATIFS AU POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : <u>RESERVE ALIMETAIRE DE CRISE</u>	14
ANNEXE C - EXPOSE DU MEMBRE SUPPLEANT DE L'ICCIKA DESIGNÉ PAR LA FAO	23

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRODUITS

### A LA SEIZIEME SESSION DU CONSEIL

La Commission des produits a tenu sa vingtième réunion à Rome du 5 au 14 novembre, sous la présidence de M. S. Krasovec, Yougoslavie.

Étaient présents les représentants des 14 pays membres de la Commission et des observateurs de 29 autres pays membres de la FAO ainsi que de quatre organisations internationales.

#### I. GENERALITES

La Commission s'est félicité de constater que ses réunions étaient toujours plus suivies, ce qui révèle un intérêt croissant à l'égard de ses travaux.

La Commission a estimé que ce regain d'intérêt était dû pour beaucoup à la valeur et au caractère exhaustif de la documentation qu'a préparée le Secrétariat à l'intention de ses dernières réunions; une documentation aussi complète était d'ailleurs essentielle aux travaux de la Commission. La Commission reconnaît tout l'intérêt que présente la participation des observateurs aux débats et elle demande instamment que toutes facilités et encouragements leur soient donnés pour provoquer de leur part une coopération active.

Tenant compte des vues exprimées à la quinzième session du Conseil, la Commission a consacré la majeure partie de ses débats à des problèmes bien définis. Elle a jugé en même temps que, si elle devait s'acquitter intégralement de son mandat, il fallait que l'ordre du jour de ses réunions prévoie un examen de la situation et des perspectives mondiales des produits agricoles qui offre un caractère sélectif, mais puisse en même temps être élargi de manière à ne négliger aucun des domaines dans lesquels peuvent se poser des problèmes.

La Commission a noté avec satisfaction que le Conseil avait recommandé qu'elle consacrerait une attention particulière à l'étude des problèmes généraux qui naissent au cours des consultations intergouvernementales consacrées à plus d'un produit. La Commission a intensifié ses efforts dans ce sens et elle estime que des échanges de vues intergouvernementaux présentent un grand intérêt, même s'ils ne doivent pas nécessairement aboutir à des conclusions et recommandations unanimes.

#### I. EXAMEN DE LA SITUATION MONDIALE DES PRODUITS AGRICOLES

##### 1. Perspectives des céréales

Le point noir de la situation mondiale des céréales est toujours le problème du riz, qui ne s'est pas sensiblement modifié depuis le dernier examen que lui a consacré la Commission. Celle-ci n'a pas cru devoir formuler de recommandation ou de conclusion à ce propos, car l'ensemble de la question doit être examiné d'ici peu à une réunion spéciale des pays intéressés qui se tiendra à Bangkok, (voir section III).

Examinant la situation des autres céréales, d'après le document CCP 52/63, la Commission a noté que la production mondiale et les disponibilités exportables de blé avaient sensiblement augmenté durant la campagne en cours. Le Canada et les Etats-Unis ont enregistré de fortes récoltes, la récolte argentine s'annonce comme bien supérieure à celle de l'année précédente et des améliorations sont également intervenues dans certains des pays exportateurs secondaires. En même temps, l'amélioration des récoltes des pays importateurs a

quelque peu contribué à diminuer les besoins à l'importation. L'amélioration des disponibilités dans la zone non-dollar constitue, de l'avis de la Commission, un signe encourageant, même si le continent nord-américain doit demeurer la principale source des exportations mondiales de blé.

Quant aux céréales secondaires, la Commission a noté que les récoltes des deux pays nord-américains étaient satisfaisantes et que l'Argentine signalait un accroissement des emblavures; toutefois, il n'est pas certain que les disponibilités exportables de la zone non-dollar dépassent de manière significative celles de la campagne précédente. La Commission a donc estimé que la conclusion qu'elle avait formulée sur la situation des céréales secondaires, dans son rapport à la quinzième session du Conseil demeurerait valable dans son ensemble. Les pays importateurs continueront à dépendre étroitement du continent nord-américain et les disponibilités resteront incertaines aussi longtemps que la capacité d'exportation de l'Argentine et d'autres pays de la zone non-dollar restera limitée.

La Commission a procédé à l'examen préliminaire du document CCP 52/66, intitulé "Note sur la diminution de l'effectif des chevaux de ferme". Elle a noté que la réduction de l'effectif des chevaux de ferme libérait des ressources fourragères pour l'élevage d'autres animaux, notamment des bovins, et elle a estimé que cette tendance constituerait un facteur persistant de la situation des aliments du bétail dans certains pays.

## 2. Rapport de prix, blé/céréales secondaires

La Commission a étudié le document CCP 52/58, "Rapports entre les prix du blé et des céréales secondaires", qui avait été préparé pour répondre au désir de la Commission, qui avait jugé nécessaire une étude du mouvement relatif des prix des céréales. Au cours des dernières années, le prix des céréales secondaires, (en particulier du maïs) a augmenté, par rapport à l'avant-guerre, relativement au prix du blé. L'écart devient impressionnant si l'on compare les prix des céréales secondaires aux prix du blé vendu dans le cadre de l'Accord international sur le blé. De plus, la réduction des disponibilités de céréales secondaires dans la zone non-dollar, associée à la préférence que marquent les importateurs pour les approvisionnements de cette provenance, ont abouti à placer une "prime" sur les prix des céréales secondaires de la zone non-dollar. Ainsi, et du fait également que la plus grande partie des exportations de blé s'est effectuée dans le cadre de l'Accord international sur le blé (à des prix très inférieurs à ceux du blé vendu librement) les céréales secondaires, par rapport à l'avant-guerre, coûtent relativement plus cher aux importateurs que le blé.

## 3. Tendances du commerce mondial des denrées alimentaires

A sa dix-huitième réunion, la Commission avait commencé à examiner les tendances du commerce mondial des denrées alimentaires, étudiant le document CCP 52/6, qui exposait ces tendances en Australie et en Argentine. Au cours de la présente réunion, elle était saisie d'un rapport supplémentaire (CCP 52/61), décrivant l'évolution de la production et des échanges des principaux produits en Nouvelle-Zélande. En 1950/51 la production agricole et des exportations ont atteint un volume supérieur d'environ 26 pour cent à celui de l'avant-guerre.

Au cours des dernières années, on a constaté en Argentine et en Australie une tendance à la contraction des disponibilités exportables, mais on discerne désormais des indices d'un renversement de cette tendance. Il est certain qu'il existe dans les trois pays précités de très grandes possibilités de développement de la production et du commerce agricoles.

La Commission a noté que la situation générale des disponibilités alimentaires mondiales laissait subsister quatre problèmes principaux: a) possibilité de voir s'accroître encore la dépendance des pays importateurs vis-à-vis de la zone dollar, notamment pour les céréales; b) persistance d'une demande non satisfaite d'importations alimentaires, particulièrement nette dans les pays où la consommation individuelle de certaines denrées essentielles reste inférieure au niveau d'avant-guerre; c) persistance de l'avance qu'a prise le développement démographique sur celui de la production alimentaire, et afin d) nécessité de relever le niveau des régimes dans les pays où il est encore relativement bas. En considérant les trois derniers de ces points, on est amené à penser qu'il faudra peut-être développer les importations alimentaires, en attendant que les disponibilités nationales aient suffisamment augmenté. Il semble donc qu'il existe un certain besoin d'augmenter le volume de denrées alimentaires entrant dans le commerce international et si le niveau de l'activité économique reste suffisamment élevé, on peut penser qu'il constituera un élément de demande effective dont l'influence ira croissant.

Il reste toutefois à fournir au producteur des stimulants suffisants, notamment à lui donner confiance en l'avenir, c'est là l'un des principaux problèmes que les gouvernements essaient de résoudre. Dans la mesure où ils n'y parviendront pas, la dépendance du monde vis-à-vis de la zone dollar s'accroîtra.

#### 4. Problèmes relatifs à l'utilisation du lait

La Commission a étudié un rapport provisoire sur l'utilisation du lait, préparé par le Secrétariat (CCP 52/60). Il ressort de ce rapport que, dans 16 des principaux pays laitiers, la production de lait a lentement augmenté et que, dans presque tous, elle est supérieure au volume d'avant-guerre. Dans tous ces pays toutefois, à l'exception de cinq, l'augmentation de production n'a pas suivi l'accroissement démographique, de sorte que les disponibilités par habitant sont moindres. Pour l'ensemble des 16 pays, la production laitière est passée de 136 millions de tonnes avant la guerre à 149 millions de tonnes en 1950, soit une augmentation de 10 pour cent, alors que la population augmentait de 14 pour cent. Il n'a pas encore été possible d'examiner les renseignements concernant d'autres pays, mais il est très probable que, là encore, la production s'est développée moins fortement que la population.

La diminution des disponibilités par habitant ne s'est pas accompagnée d'une baisse de la consommation de lait frais. Au contraire, celle-ci s'est maintenue dans les pays où elle était le plus élevée avant la guerre et elle a beaucoup augmenté dans la plupart des autres pays, bien que le rythme d'amélioration ait eu tendance, dernièrement, à se ralentir quelque peu. De fait, l'augmentation de la consommation de lait frais a absorbé en totalité le faible accroissement enregistré de la production totale. En revanche, les quantités de lait utilisées pour la fabrication de beurre ont diminué. Dans les 16 pays considérés, elles ont atteint 52 millions de tonnes en 1950 (35 pour cent de la production) contre 61 millions de tonnes avant la guerre (44 pour cent de la production). Parallèlement, on notait un progrès de la consommation de margarine, qui coûte moins cher que le beurre et dont la qualité a été améliorée.

La quantité totale de lait transformé en 1950, soit 79 millions de tonnes, a toutefois été à peu près égale à celle d'avant-guerre, car la diminution des tonnages utilisés en beurrerie a été compensée par l'augmentation des tonnages absorbés par la fromagerie et les usines de lait condensé et séché. Compte tenu de l'accroissement démographique, toutefois, on constate que, par habitant, la quantité de lait servant à la fabrication de tous produits a diminué.

La Commission a reconnu qu'il importait de relever encore la production et la consommation de lait, non seulement en raison de la valeur nutritive très élevée de cet aliment, mais aussi parce que la production laitière est le processus le plus efficace de transformation des produits végétaux en protéines animales. A l'heure actuelle, la production de nombreux pays se développe à un rythme moins rapide, quand elle ne régresse pas, du fait des problèmes de main-d'oeuvre et autres, du fait également que la production de viande est plus rémunératrice. Le rythme de production est bien inférieur à celui qu'avait recommandé la FAO en 1946. De plus, bien que les nutritionnistes reconnaissent de plus en plus la valeur des constituants du lait autres que les lipides, une grande quantité de ces éléments n'est pas consommée par l'homme, mais est soit donnée au bétail sous forme de lait écrémé, soit perdue.

Le lait, notamment les matières sèches autres que les lipides, est considéré comme l'un des principaux aliments de base, qui n'a jamais été consommé en quantités suffisantes. La nécessité de le faire figurer dans les régimes, notamment ceux des enfants, est admise plus largement tous les jours, de sorte que l'on peut s'attendre à un renforcement continu de la demande.

En conséquence, la Commission a défini comme suit les principales questions à résoudre:

- 1) Dans quelle mesure peut-on orienter une part plus importante de la production actuelle de lait vers la consommation humaine?
- 2) Comment peut-on accroître la production laitière et en stimuler encore la consommation?

#### Nécessité d'améliorer l'utilisation des matières sèches du lait

Si une partie plus considérable du lait qui est donné aux animaux servait à la consommation humaine, il en résulterait un gain du point de vue de la nutrition et un accroissement des bénéfices des producteurs, notamment sur le lait destiné à la fabrication du beurre. Dans ce domaine, il faudrait commencer par une étude détaillée, afin de déterminer, en termes de matières sèches, les disponibilités de lait écrémé et leurs diverses utilisations: - consommation humaine directe (lait en poudre, fromage, etc.), alimentation animale, ainsi que les pertes totales. Il n'est pas moins important de faire connaître plus largement la valeur nutritionnelle du lait écrémé et, dans certains pays, de lever les préjugés dont ce produit fait l'objet. Enfin, il faudrait examiner les meilleures méthodes d'utilisation du lait écrémé, soit liquide, soit en poudre, et les moyens d'étendre le marché des produits de lait écrémé, notamment dans les pays insuffisamment développés qui manquent de protéines animales.

#### Nécessité d'accroître la production de lait

En ce qui concerne l'augmentation de la production de lait, la Commission a souligné en particulier les problèmes de main-d'oeuvre. Dans certains pays, la baisse de production s'explique notamment du fait que la main d'oeuvre répugne à une semaine de travail de sept jours, de sorte que de nombreux producteurs préfèrent s'orienter vers l'élevage. La Commission a donc estimé que les obstacles au développement de la production laitière devrait être étudiés et qu'il conviendrait de s'attacher spécialement aux problèmes de main-d'oeuvre.

## Moyens de stimuler la consommation de lait

Du point de vue de la nutrition, c'est sous forme liquide que le lait présente le plus d'intérêt, mais on constate des écarts considérables entre les niveaux de consommation du lait selon les pays. La Commission pense que la FAO devrait entreprendre une étude comparative des méthodes qui ont déjà permis à certains pays de relever la consommation du lait. A ce propos, on a souligné d'abord l'importance d'organiser la commercialisation de manière à offrir à tous les consommateurs un lait de bonne qualité, facile à obtenir, et de prix aussi bas que possible; ensuite l'importance d'une action éducative visant à enseigner aux consommateurs la valeur du lait du point de vue de leur santé; enfin les questions de prix. Sous ce rapport, il a été indiqué qu'au Royaume-Uni et dans divers autres pays, on avait pu stimuler fortement la consommation grâce à des subventions qui abaissent le prix du lait pour l'ensemble ou pour certains des consommateurs, grâce également aux plans spéciaux de distribution de lait à l'école, gratuitement ou à bon marché.

Avant de présenter au Conseil des recommandations formelles, la Commission a estimé qu'elle devrait disposer de nouveaux renseignements sur les problèmes précités et elle a prié le Secrétariat d'entreprendre des études sur les points indiqués ci-dessus.

La Commission se rend compte que l'obtention de ces renseignements exigera un surcroît de travail de la part du Secrétariat; elle sait également que les ressources disponibles pour l'exécution de cette tâche supplémentaire sont extrêmement limitées. Eu égard toutefois à l'importance du problème, la Commission espère qu'on pourra faire progresser l'étude des questions esquissées ci-dessus, en coopérant, dans la mesure du possible, avec les autres organismes qui s'intéressent actuellement à ce sujet.

### 5. Matières grasses

La pénurie de matières grasses est terminée et le problème principal dans ce domaine reste celui de la pénurie de dollars qui limite les importations, notamment en provenance des Etats-Unis. La chute brutale du prix des huiles concrètes en 1951/52 est due presque autant à la concurrence des produits détergents synthétiques qu'à l'augmentation des disponibilités. La Commission a noté que les pays importateurs souffraient de la politique des pays exportateurs qui encouragent les exportations d'huile végétale au détriment des exportations de graines oléagineuses; elle a noté également que la faiblesse du prix du saindoux dans certains pays pourrait contribuer au relèvement de la production de viande, les cultivateurs étant incités à produire des porcs plus maigres.

### 6. Cacao

A sa dix-neuvième réunion, la Commission avait demandé au Secrétariat d'entreprendre une étude sur les tendances à long terme de la production et du commerce mondial du cacao après quoi elle étudierait l'opportunité de prendre sur le plan international des mesures destinées à régler la situation mondiale du cacao. Au cours de la présente réunion, elle a pris connaissance d'un rapport sur l'état des travaux en cours ainsi que des réponses adressées par les gouvernements à un questionnaire relatif à cette enquête, dont les résultats seront soumis à l'examen de la prochaine réunion de la Commission.

### 7. Fruits et légumes

La Commission a reconnu que depuis cinq ans, la production et le commerce des fruits et légumes se développent régulièrement. Certaines inquiétudes se sont toutefois manifestées au sujet des perspectives de la commercialisation des quantités de plus en plus grandes de fruits qui seront produites par les arbres plantés ces dernières années. Il faudrait, semble-t-il, que l'on s'attache à améliorer la qualité des fruits et à rechercher les moyens d'améliorer les techniques de commercialisation, de manière à réduire les frais de marketing et à accroître la consommation.



La Commission n'ayant été saisie que d'une étude sur la situation en Europe, elle a exprimé le désir qu'il soit procédé à une enquête sur la situation mondiale en ce qui concerne certains fruits importants, y compris les fruits traités et séchés. Elle a souligné la haute valeur nutritive des fruits et la possibilité d'améliorer fréquemment, par une consommation plus importante de fruits, le régime alimentaire des groupes de consommateurs à faible revenu.

La Commission a tenu particulièrement à appeler l'attention du Conseil sur les points suivants:

- 1) Utilité de prendre en Europe des mesures spéciales destinées à augmenter la consommation des fruits; c'est peut-être le seul moyen qui permettrait d'éviter que la production ne soit pas entièrement consommée. Parmi ces mesures pourraient figurer: l'amélioration des méthodes de commercialisation, de manière à réduire le coût, l'amélioration de la qualité, l'établissement de programmes éducatifs et des distributions effectuées, par exemple, dans le cadre de programmes spéciaux de repas scolaires.
- 2) Examen des moyens qui permettraient d'accroître la consommation des fruits et des légumes dans les pays où les disponibilités alimentaires sont insuffisantes et où le régime alimentaire est caractérisé par une insuffisance de vitamines.

Pour conclure, la Commission a estimé que les travaux que la FAO devra effectuer dans ce domaine devraient consister surtout à analyser les tendances de la production et du commerce des fruits et des légumes entrant dans les échanges internationaux; il faudrait s'attacher particulièrement aux situations excédentaires ou déficitaires des régions situées hors d'Europe; des études détaillées portant sur les problèmes particuliers des échanges européens pourraient être entreprises par des organisations régionales indépendantes en Europe, telles que la Commission économique pour l'Europe et l'OECE.

## 8. Engrais

La Commission était saisie du rapport sur la production et la consommation mondiales d'engrais (document CCP 52/52). La production et la consommation mondiales d'engrais ont continué à augmenter en 1951/52. La production et la consommation d'engrais azotés et potassiques ont fait des progrès importants, mais les disponibilités en phosphates n'ont augmenté que légèrement. Dans certaines régions, le problème essentiel continue à être celui d'un approvisionnement suffisant, particulièrement en super-phosphate; en revanche, la demande de phosphates est depuis quelque temps inférieure à l'offre, en Europe par exemple, malgré la réduction des frais de transports (par suite de la diminution des tarifs), qui entrent pour une part importante dans le prix de revient des phosphates. La pénurie de soufre a été moins grave qu'on ne l'avait prévu. La Commission a également fait état de l'analyse du rapport entre les prix des engrais et ceux des produits agricoles, publiée conjointement par la CEE et la FAO sous le titre: "Prix des produits agricoles et des engrais en 1951/52": elle a exprimé l'espoir que la FAO continuerait à effectuer des études de ce genre. La Commission a souligné l'importance que présentent un rapport de prix favorable du point de vue de l'emploi accru des engrais et la stabilité relative du prix des engrais au cours d'une campagne donnée, les fluctuations de prix constituant l'une des causes principales pour lesquelles les agriculteurs hésitent à acheter; elle s'est également attachée aux dispositions à prendre en matière de crédit.

9. Soie

La Commission a étudié la note préparée par le Gouvernement japonais et dans laquelle celui-ci prie la FAO d'entreprendre une étude d'ensemble de la situation mondiale de la production et du commerce de la soie (CCP 52/50). Les difficultés qu'il y a à obtenir des renseignements sur certaines des régions spécifiquement mentionnées dans la note ont été reconnues. Il a toutefois été convenu que le Secrétariat s'efforcerait, dans toute la mesure du possible, de rassembler des renseignements plus complets et continuerait à publier périodiquement ces renseignements dans les Notes sur les produits du Bulletin mensuel - Economie et Statistique agricoles. Le Secrétariat a également informé la Commission qu'il se proposait de préparer une note spéciale sur la soie qui paraîtra l'année prochaine dans la collection "Rapports sur les produits".

III. DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DE LA REUNION SUR LE RIZ

Au cours de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions, la Commission avait été frappée par la gravité des problèmes que soulève la situation des disponibilités et du commerce du riz; elle avait prié le Directeur général de demander aux gouvernements des Etats Membres de la FAO s'ils estimaient utile d'organiser une réunion spéciale sur ces problèmes et s'ils désiraient y participer. Le Conseil de la FAO avait, au cours de sa quinzième session, fait sienne la proposition de la Commission.

Après avoir étudié les réponses adressées par les gouvernements (réponses reproduites dans le document CCP 52/62 et Additif), la Commission s'est félicitée de la décision prise par le Directeur général d'organiser une réunion qui s'ouvrira le 5 janvier 1953 à Bangkok. La Commission a pris acte de l'ordre du jour provisoire révisé de cette réunion. La question s'est posée de savoir si, sous sa forme révisée, cet ordre du jour provisoire permettrait d'étudier de manière suffisamment étendue les problèmes qui se posent dans l'immédiat au sujet du riz, par exemple celui de la commercialisation. La Commission a eu l'impression que le point 4 et peut-être le point 8 de cet ordre du jour provisoire révisé fourniraient l'occasion d'étudier ces questions, si les participants à la réunion de Bangkok le désiraient. Elle a décidé de soumettre à la réunion de Bangkok l'ordre du jour provisoire révisé tel qu'il se présente actuellement.

La Commission a estimé qu'étant donné l'importance des nombreux points inscrits à l'ordre du jour provisoire, il serait peut-être bon de prévoir une réunion plus longue.

La Commission a pris acte de l'hommage rendu par l'observateur du Gouvernement de Ceylan au Gouvernement et au peuple birmans qui n'ont cessé de venir généreusement en aide à son pays et de lui fournir du riz.

IV. RESERVE ALIMENTAIRE DE CRISE

Ainsi que le Conseil l'avait demandé à sa quinzième session, la Commission a procédé à un examen préliminaire du rapport du Groupe de travail sur la constitution d'une réserve alimentaire de crise (CL 16/14 - CCP 52/55).

La Commission s'est déclarée satisfaite du travail des experts, mais elle a pris acte de l'avis exprimé par un certain nombre de délégués, selon lesquels il est nécessaire de mettre au point plusieurs questions techniques. Les observations formulées à ce sujet et les déclarations relatives aux aspects essentiels du plan sont reproduites, à l'intention du Conseil, à l'annexe B du présent rapport.

V. EXAMEN DES POLITIQUES ET DES ENTENTES NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES PRODUITS AGRICOLES

1. Examen général

La Commission a étudié le document CCP 52/67: "Politiques et ententes intergouvernementales concernant les produits agricoles et les biens nécessaires à l'agriculture".

La Commission a pris acte des opinions exprimées lors des débats relatifs aux problèmes concernant les produits, à l'occasion du point 4 de l'ordre du jour de la quatorzième session du Conseil économique et social des Nations Unies, ainsi que des conclusions auxquelles ce débat a abouti. Elle s'est déclarée satisfaite de l'exposé présenté au cours de ses débats par la représentante de la FAO; de l'avis de la Commission, cet exposé constitue une présentation claire et équilibrée de certaines des principales difficultés qui se posent au cours des échanges de vues entre gouvernements au sujet des ententes internationales sur les produits.

En sa qualité de membre suppléant désigné par la FAO auprès de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA), M. R. Schwenger a rendu compte des principales conclusions auxquelles est parvenue la réunion annuelle de l'ICCICA, qui s'est tenue à Genève au début d'octobre. La Commission a pris un vif intérêt à l'exposé de M. Schwenger (dont le texte est reproduit à l'annexe C); elle s'est déclarée particulièrement satisfaite de ce qu'il ait été possible d'établir d'étroites relations de travail avec le membre désigné par la FAO à l'ICCICA. Elle a exprimé l'espoir que ces contacts étroits se poursuivraient.

La Commission a pris acte de ce que l'étude de la FAO sur le mécanisme économique de l'Accord international sur le blé avait été soumise au Conseil international du blé, qui l'a examinée au cours de sa huitième session, en avril/mai 1952; à la suite de cet examen, un sous-comité du Conseil du blé a poursuivi l'étude des problèmes techniques que pose la recherche d'une formule rationnelle permettant d'ajuster périodiquement les barèmes de prix fixés aux termes de l'Accord. La Commission s'est félicitée de constater que des dispositions sont prises en vue de permettre au sous-comité du Conseil du blé de coopérer avec le secrétariat de la FAO.

Après avoir étudié un bref rapport sur les échanges de vues récents et envisagés au sujet de l'avant-projet simplifié d'accord international sur le sucre, la Commission a pris acte avec satisfaction du fait que le Secrétariat de la FAO suit de près les événements et espère être en mesure de contribuer, au titre de son programme normal de travail, à la mise au point et à l'analyse de divers problèmes concernant la négociation d'un Accord international sur le sucre.

2. Perspectives en matière d'ententes internationales sur les produits

La Commission a accordé une certaine attention au fait que l'utilité des ententes internationales sur les produits est, d'une manière générale, reconnue en principe, mais qu'en revanche, aucune mesure concrète n'a encore été prise en cette matière. Elle a pris acte du fait que la représentante de la FAO, dans la déclaration qu'elle a faite à la quatorzième session du Conseil économique et social et dont il a été question ci-dessus (voir annexe au document CCP 52/67) et le représentant suppléant de l'ICCICA dans son exposé à la présente réunion (voir annexe C au présent rapport), avaient fort bien exposé les principales raisons de cet état de choses. Tout en se rendant compte de l'utilité éventuelle que présentent les ententes multilatérales intergouvernementales en tant qu'élément stabilisateur, non seulement pour le commerce des produits agricoles, mais aussi pour le commerce mondial en général, la Commission a estimé qu'il fallait tenir compte des

difficultés d'ordre pratique que soulève la négociation d'ententes de ce genre. Aussi, s'il convient de continuer à s'efforcer de conclure ces ententes dans les cas appropriés, il importe particulièrement, semble-t-il, étant donné qu'il n'est pas certain que ces négociations aboutissent, de rechercher, tant au niveau du secrétariat qu'au niveau intergouvernemental, d'autres moyens qui permettraient, grâce à la collaboration internationale, d'effectuer la stabilisation des prix.

3. Etude des politiques nationales en matière de prix des produits agricoles

La Commission, qui s'est fixé notamment comme programme l'étude des techniques nationales de stabilisation des prix et d'autres politiques nationales en matière d'agriculture, a procédé à ce titre à l'examen d'une étude soumise par le secrétariat: "Contrôle des prix agricoles dans certains pays d'Europe occidentale" - (CCP 52/56). Elle a estimé que cette étude peut contribuer utilement à faire comprendre les politiques suivies par les États en matière de produits et les problèmes que pose la coopération internationale en ce domaine.

Elle a exprimé l'espoir que le Secrétariat effectuera des études de ce genre sur les politiques suivies par d'autres pays.

4. Contrats de longue durée

La Commission était saisie d'une étude sur les contrats de longue durée, préparée par le Secrétariat (CCP 52/57). Elle s'est déclarée satisfaite de cette étude, qui est fort intéressante et utile.

La Commission a estimé qu'il serait bon que ce genre d'accords, essentiellement bilatéral, puisse faire l'objet d'un débat au sein d'une assemblée multilatérale. L'analyse générale et autorisée que présente ce rapport pourrait, lui semble-t-il, intéresser d'autres pays qui ne sont pas membres de la Commission et qui ne sont pas parties à des contrats de ce genre.

Certains délégués ont fait ressortir divers aspects du problème qu'il serait peut-être intéressant d'étudier plus à fond; il faudrait, en particulier, analyser de manière plus serrée les avantages et les inconvénients des contrats de longue durée et la compatibilité de ces contrats avec le développement des échanges privés internationaux.

Il a été convenu de considérer que cette question rentre dans le cadre de l'étude des techniques internationales de stabilisation en matière de produits que la Commission effectue de manière permanente.

5. Obstacles au commerce mondial des produits agricoles

Le Secrétariat a fait rapport à la Commission au sujet des relations de travail établies avec le Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); il a entrepris de rassembler des renseignements relatifs à la documentation, aux travaux et aux décisions du GATT, dans la mesure où ceux-ci intéressent la FAO d'une manière générale, et les travaux de la Commission, en particulier.

Il a été convenu que la Commission considérera comme l'une de ses fonctions normales de se tenir au courant, grâce aux documents préparés par le Secrétariat sur la base des renseignements que lui fourniront le GATT et le Fonds monétaire international, des événements importants qui intéressent les restrictions au commerce, en particulier celles qui ont trait aux échanges de certains produits agricoles, et qui seront traités par groupes de produits.

VI. DATE ET LIEU DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION

Il a été convenu que la vingt-et-unième réunion de la Commission se tiendra à Rome, peu de temps avant la dix-septième session du Conseil; un délai suffisant sera prévu entre l'adoption du rapport de la Commission et l'ouverture de la session du Conseil.

La Commission a exprimé, à titre préliminaire, l'avis qu'il y aurait lieu, d'une manière générale, d'envisager de tenir deux réunions par an au lieu de trois.

ANNEXE A

LISTE DES GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS QUI ONT PRIS PART A LA  
VINGTIEME REUNION DE LA COMMISSION DES PRODUITS DE LA FAO

MEMBRES

Argentine  
Australie  
Birmanie  
Canada  
Cuba  
Egypte  
France  
Allemagne  
Pays-Bas  
Pakistan  
Suède  
Royaume-Uni  
Etats-Unis  
Yougoslavie

OBSERVATEURS  
Gouvernements:

Autriche  
Belgique  
Brésil  
Ceylan  
Chili  
Colombie  
Costa Rica  
Equateur  
Salvador  
Finlande  
Grèce  
Saint-Siège  
Inde  
Indonésie

OBSERVATEURS - Suite

Irak  
Irlande  
Israël  
Italie  
Japon  
Jordanie  
Nicaragua  
Philippines  
Portugal  
Afrique du Sud  
Espagne  
Suisse  
Syrie  
Uruguay  
Viet-Nam

OBSERVATEURS  
Organisations:

Banque internationale  
pour la reconstruction  
et le développement  
Conseil international  
du blé  
Fédération internationale  
des producteurs agricoles  
Fédération internationale  
de la laine

ANNEXE B

Compte rendu analytique des débats sur le  
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RESERVE ALIMENTAIRE DE CRISE  
qui ont eu lieu lors de la vingtième réunion de la Commission  
des produits

Le PRESIDENT donne la parole à Mlle BLAU (Secrétaire) qui, en l'absence des membres du Groupe de travail sur la réserve alimentaire de crise, présente à la Commission le rapport en question.

Le PRESIDENT, prenant la parole en qualité de représentant de la Yougoslavie, déclare que les spécialistes yougoslaves approuvent dans l'ensemble le rapport du Groupe de travail. Lors des dernières sessions de la Commission et du Conseil, la délégation yougoslave avait proposé que l'on adopte la solution C, mais les arguments invoqués par le Groupe de travail en faveur de la solution B ont été extrêmement convaincants et la délégation yougoslave se déclare maintenant prête à l'adopter, sous la réserve qu'un pays qui éprouverait de grandes difficultés à verser en espèces le montant de sa contribution puisse avoir, exceptionnellement, la faculté de le faire en nature.

Le Gouvernement yougoslave est favorable à la signature d'une convention internationale relative à la constitution d'une réserve alimentaire de crise; mais, au cas où cela ne pourrait se faire aisément, il serait prêt à donner son adhésion à une résolution établie par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est à une résolution de ce genre que le Fonds international pour le secours à l'enfance doit d'avoir été créé à la satisfaction générale; cependant, il ne présente aucune garantie de stabilité. Il serait donc utile de signer une convention si l'on veut, en l'occurrence, envisager une entente plus durable.

Prenant alors la parole en qualité de président de la Commission, il déclare la discussion ouverte et invite notamment les observateurs et les délégués des Etats Membres qui ne sont pas représentés au Conseil à saisir cette occasion pour motiver l'attitude adoptée par leurs gouvernements respectifs.

M. SVARDSTROM (Suède) demande à être éclairé sur les raisons qui ont incité le Groupe de travail à affirmer, comme il l'a fait au paragraphe 61 de son rapport, que la solution B était le seul moyen pratique de résoudre ce problème, et à exclure la possibilité d'arriver au compromis que le représentant de la Yougoslavie semble avoir eu en vue au sujet des solutions B et C.

Mlle BLAU (Secrétaire), se référant au même paragraphe 61, met l'accent sur l'expression "une formule du type B". Le Groupe de travail a cherché à écarter les solutions A et C proprement dites. Il a étudié de très près la possibilité de fondre ensemble ces deux solutions; plusieurs délégués ont en effet, soit devant la Commission des produits soit devant le Conseil, manifesté tout d'abord leur préférence pour la solution C; un membre du Groupe de travail a d'autre part estimé que, s'il n'était pas possible d'adopter ladite solution, il serait nécessaire de trouver un moyen de l'associer à la solution B. Le Groupe de travail a conclu, en définitive, qu'une fusion de ce genre ne suffirait pas à éviter de graves difficultés d'ordre administratif et technique, notamment en ce qui concerne la souplesse de fonctionnement du système et la compatibilité de versements effectués en nature avec

l'existence d'un barème de contribution en espèces, établi d'après des critères acceptés par tous, à supposer qu'un tel barème soit adopté. On a estimé d'autre part que, tout en maintenant le principe de contributions dont le montant serait chiffré en numéraire, il serait possible, grâce à la solution B, de permettre aux gouvernements qui le désirent d'acquitter leurs contributions en nature, en fixant la valeur comptable de celles-ci.

M. WEBER (République fédérale d'Allemagne) déclare qu'après avoir étudié le premier rapport publié sur cette question, les spécialistes de son pays se sont, comme il l'a mentionné lors de la réunion du mois de juin, déclarés en faveur de la solution C, vu qu'il existait en Allemagne des institutions possédant d'importantes réserves de marchandises auxquelles il serait possible de faire appel en temps de crise. Le temps lui a manqué pour procéder avec les experts à une étude critique de la solution B et il ne peut donner, au sujet du rapport, qu'un avis purement personnel. Il ne lui échappe pas que le Groupe de travail a recommandé l'adoption de la solution B comme étant d'une application plus commode. Toutefois, certains pays éprouveront de grandes difficultés à verser le montant de leurs contributions étant donné que, dans l'état actuel des marchés mondiaux, les versements en question devront surtout s'effectuer en monnaies fortes. Un point très important qu'il y aurait lieu d'étudier avant que les gouvernements ne prennent la décision consiste à savoir si le montant des contributions sera laissé à l'appréciation des gouvernements ou bien établi d'avance. Il espère être en mesure, lors de la prochaine réunion, de faire connaître les intentions de son gouvernement à cet égard, après que les spécialistes de son pays auront été entendus.

M. Hollins (Royaume-Uni) rend hommage au Groupe de travail pour la tâche qu'il a accomplie. A bien des égards, le rapport est tout à fait digne d'éloge et, tout particulièrement, en ce qui concerne la Section III, qui a traité de la définition de la famine.

Certes, le Gouvernement britannique convient que la formule B est la seule des trois qui présente un caractère pratique; il se demande cependant s'il est bon, au moment où tant de gouvernements se trouvent à court de devises étrangères, de réserver des fonds destinés à un organisme ayant pour objet de parer à une crise d'un caractère mal défini, risquant d'éclater à une époque également incertaine, dans une partie du monde que l'on ne saurait préciser. Il estime que l'on pourrait utiliser à meilleur escient des fonds qui peuvent être d'un montant fort élevé, en les consacrant, par exemple, à accroître la production mondiale des denrées alimentaires. Le rapport met en évidence le fait que la constitution d'une réserve en nature, dont la destination est préétablie, ne contribuerait pas à augmenter les disponibilités alimentaires. Les motifs qui ont incité le Groupe de travail à repousser la conception de réserves alimentaires constituées sur un plan national ou international pourraient aussi bien s'appliquer à des réserves de caractère monétaire. Le Gouvernement du Royaume-Uni estime possible, l'expérience l'a montré récemment, lors des famines qui se sont déclarées en Yougoslavie et en Inde, de mettre rapidement en jeu des moyens internationaux, sans qu'il soit nécessaire pour autant de faire appel aux services d'un organisme officiel du type qui est proposé ici. Afin de justifier cette opinion, M. Hollins cite des chiffres relatifs à l'assistance que divers pays ont apportée, tant en nature qu'en espèces.

L'intérêt du rapport établi par le Groupe de travail réside donc principalement dans les définitions qu'il propose et les méthodes qu'il recommande en vue de rechercher si la famine n'est pas sur le point de se déclarer dans telle ou telle partie du monde et, dans l'affirmative, de signaler l'événement aux autres pays car, procédant de la sorte, on rendrait plus aisée la collaboration internationale destinée à remédier à ce fléau dès qu'il se manifeste.



M. JANTON (France) déclare que le rapport a fait l'objet d'une étude approfondie dans son pays; il aurait pas mal de choses à dire sur de nombreux problèmes soulevés par ce document, mais il désire s'en tenir, pour le moment, à certaines observations d'ordre général relatives aux principaux points qui préoccupent la délégation française.

Deux catégories distinctes de problèmes interviennent ici. Jusqu'à présent, elles avaient été traitées séparément par la Conférence de la FAO, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies; le rapport des experts les a, au contraire, étroitement rattachées l'une à l'autre. Il faut citer, tout d'abord, le problème général qui consiste à recourir à une action internationale pour venir en aide à un pays frappé par la famine. Ce problème général a été posé en premier lieu devant le Conseil économique et social et un certain nombre de travaux ont été accomplis, tant aux Nations Unies qu'au sein de la FAO. L'orateur rappelle la résolution adoptée le 9 juillet 1952 par le Conseil économique et social et dans laquelle on s'est efforcé de donner une définition de la famine; à ce propos, il se déclare d'accord avec les orateurs qui l'ont précédé en ce qui concerne la définition donnée par le Groupe de travail; c'est là l'un des aspects du rapport qui ont le plus de valeur. Mais il rappelle que la résolution du Conseil économique et social contenait des recommandations concernant l'adoption d'une série de mesures préparatoires que pourraient prendre les gouvernements des pays dans lesquels les famines sont fréquentes. C'est là une question qui exige d'être étudiée plus à fond, indépendamment de la position que pourront prendre les organisations internationales et les différents gouvernements en ce qui concerne la question d'une réserve alimentaire particulière de crise.

Au cours de la dernière Conférence, il y a un an, seuls ont été discutés les aspects généraux du problème. La délégation de l'Inde et celle des Etats-Unis ont déposé des projets de résolution et la Conférence, après des études approfondies de la question, a adopté une résolution demandant que soit examinée la possibilité d'organiser sur le plan international une aide qui pourrait se présenter sous la forme d'une réserve alimentaire de crise. C'est là le second problème, que la Commission a qualifié pour étudier aux termes de son mandat, et c'est à son sujet que le Conseil économique et social attend l'avis du Conseil de la FAO. Il importe de dissocier ce second aspect de la question du premier car, ainsi que l'a suggéré, semble-t-il, le représentant du Royaume-Uni, à supposer que la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de prendre de dispositions définitives à l'égard de la constitution d'une réserve de crise, il n'en reste pas moins que des famines se produisent, que des mesures d'ordre national et international doivent être prises et que le problème doit être étudié à fond.

El semblera peut-être étonnant qu'aucun membre de la Commission ou du Conseil ne se soit prononcé en faveur de la formule B, et que ce soit précisément cette formule que le Groupe de travail ait recommandé. Etant donné que le Conseil a constitué le Groupe d'experts pour étudier cette question, il semblerait logique de se rallier à l'avis de ceux-ci; c'est cependant sur ce point que la délégation française continue à avoir des doutes.

Tout en reconnaissant, comme le représentant du Royaume-Uni, qu'il a été possible, dans des cas d'urgence, d'apporter une aide efficace à des pays comme la Yougoslavie et l'Inde, l'orateur pense qu'un grand progrès serait réalisé si l'on pouvait mettre sur pied un système international d'assistance particulièrement préparé pour cette fonction.

Le Groupe de travail a peut-être, à son avis, agi un peu trop promptement en écartant les formules A et C et en se décidant à recommander l'adoption de la formule B. Il se déclare d'accord avec les experts sur le fait que la constitution de réserves en nature n'ajouterait rien aux approvisionnements du monde et qu'elle impliquerait des charges élevées d'entretien, de

remplacement, d'emmagasinage, etc. Il estime, pour sa part, qu'il n'est pas nécessaire de stocker certaines marchandises, car il existe dans le monde suffisamment d'excédents de la plupart des produits dont on peut avoir besoin. Lorsque la Yougoslavie et l'Inde, par exemple, ont souffert de la famine, des pays comme les Etats-Unis et le Canada ont été à même d'envoyer des céréales au prix courant du marché, sans avoir à les grever de charges particulières. D'autres pays, comme Cuba et même la France, disposent à tout moment d'une certaine quantité de sucre à laquelle il serait toujours possible de faire appel en cas de crise, et il n'est pas douteux que d'autres pays disposent d'autres denrées encore.

Les experts ont, semble-t-il, fait ressortir les bénéfices de la formule B sans insister sur les difficultés qu'elle présente. M. Janton estime, comme le représentant du Royaume-Uni, qu'il n'y a pas moins d'inconvénients à constituer un fonds spécial en numéraire qu'à constituer une réserve effective de marchandises. En outre, de nombreux problèmes se posent si l'on constitue des réserves en numéraire: problèmes de transferts, pénurie de certaines devises fortes, etc. Avant qu'une décision ne soit prise, il faudra étudier quelle serait la procédure à mettre en oeuvre sur le plan national pour que de tels fonds puissent être disponibles en cas de besoin; mais souvent des procédures de ce genre demandent des délais et sont délicates.

Au stade actuel des travaux, il est difficile à la délégation française de prendre position à l'égard du rapport du Groupe de travail ou même de faire une proposition constructive.

Il faudrait poursuivre l'examen des problèmes que les experts ont, la plupart du temps exposés, avec beaucoup de clarté, et en particulier la possibilité d'une aide en nature (qui ne ferait pas l'objet d'un gage particulier et d'une mise en magasin spéciale) et les difficultés que pourrait présenter la constitution de fonds en numéraire, que l'on s'oriente vers un compte bloqué dans une organisation internationale ou que l'on adopte une procédure plus souple qui permettrait de ne pas bloquer des capitaux importants pouvant être mieux utilisés au développement de la production internationale.

Selon M. HUDSON (Canada), le rapport du Groupe de travail constitue une excellente base de discussion. A son avis, la Commission devrait limiter ses travaux aux aspects techniques de la solution envisagée et laisser au Conseil le soin de décider des problèmes de principe. S'il lui arrive de se montrer exigeant à l'égard de certaines parties du rapport, ce n'est certes pas pour avoir minimisé l'utilité de la tâche accomplie par le Groupe de travail.

Il conteste la validité de certaines hypothèses. C'est ainsi qu'il est dit au paragraphe 6, du rapport, que la situation économique et financière mondiale restera ce qu'elle est en 1952. De même, il est quelque peu aventuré d'affirmer que, les graves pénuries alimentaires qui avaient marqué l'époque 1946/47 ayant pris fin et les disponibilités étant plus amples en 1952, notamment celles de céréales panifiables, il s'ensuit, du point de vue de la lutte contre la famine, que les facteurs dominants sont désormais d'ordre financier. Il n'est pas d'un esprit très positif de se former une opinion et d'élaborer des plans en supposant que les choses en resteront, économiquement et financièrement parlant, dans l'état où elles se trouvent en 1952.

Les tableaux figurant aux pages 14 et 15 du rapport, et dont l'objet est de faire apparaître les tendances de la production, ne portent malheureusement que sur une trop courte période. Il est nécessaire d'entreprendre une étude relative à l'historique des récoltes et des stocks de céréales et portant sur une vingtaine ou une trentaine d'années avant qu'il soit possible de formuler des conclusions auxquelles on puisse se fier absolument.

L'orateur estime que la Commission devrait proposer au Directeur général d'étudier la question, au cours des prochains mois, à l'occasion de l'établissement du programme de travail pour 1954-1955, en vue de réunir les renseignements essentiels concernant les pays ayant réellement connu la famine, en y faisant entrer un historique des récoltes par régions, le rendement par unité de surface, les moyens dont on dispose pour transporter les denrées alimentaires des régions excédentaires vers les régions nécessiteuses ainsi que les moyens d'emmagasinage pouvant être utilisés, ces derniers étant également donnés par régions. Si l'on entreprenait une étude de ce genre, par exemple dans le cadre du programme d'assistance technique, on mettrait en lumière certaines des causes qui sont à l'origine même de la famine et l'on pourrait en tirer des plans de développement méritant l'attention et l'aide financière au titre du Point IV des Etats-Unis et du Plan de Colombo.

Il semble contradictoire de laisser entendre que la réussite de la formule adoptée dépendra de la constitution de réserves alimentaires nationales et, en même temps, de souligner qu'il serait très onéreux de charger une institution internationale de détenir ces réserves. Etant donné le temps limité dont disposait le Groupe de travail pour étudier ces questions, il conviendrait que la Commission insiste sur l'opportunité de nouvelles enquêtes.

Le PRESIDENT reconnaît que la Commission devrait concentrer ses efforts sur les aspects techniques de cette étude.

M. LOUWES (Pays-Bas) déclare qu'il ne traitera que de questions techniques, dont certaines n'ont pas été suffisamment mises en lumière dans le rapport.

Presque toutes les denrées alimentaires nécessaires à la constitution de l'URAC existent en quantités suffisantes et il n'y aura aucune difficulté à se les procurer, le moment venu. Il n'en est pas de même, toutefois, en ce qui concerne le lait en poudre, seule denrée contenant des protéines d'origine animale. Le rapport signale l'importance de l'aide apportée par le FIASE, qui, en cinq ans, a distribué 180.000 tonnes de lait en poudre. Si une famine généralisée se déclarait, il n'y aurait plus sur le marché de quantités excédentaires de lait en poudre. L'orateur ne parvient pas à suivre le raisonnement, selon lequel, d'après le rapport du Groupe de travail, les approvisionnements seraient suffisants en temps de crise alimentaire, à condition que des commandes fermes soient passées à l'avance.

Comme l'a fait valoir M. Janton, il sera difficile de faire l'unanimité au sujet de la formule B, étant donné les obstacles que l'on doit surmonter pour se procurer des produits devant être payés dans une monnaie forte. La formule C serait peut-être plus avantageuse, car elle permet aux divers pays d'apporter leur contribution à la réserve alimentaire de crise en prélevant sur les réserves nationales et leur évite les achats à l'étranger.

M. MALIK (Pakistan) félicite le Groupe de travail de son excellent rapport mais il estime, comme le représentant du Canada, que la question a besoin d'être étudiée plus à fond.

U THET SU (Birmanie) n'a pas été en mesure, faute de temps, d'obtenir des instructions de son gouvernement. D'après lui, l'Autorité de lutte contre la famine ne devrait pas détenir elle-même des stocks de réserve. Au cas où les gouvernements qui contribuent à la réserve décideraient de mettre à la disposition des demandeurs des quantités spécifiquement déterminées, ils pourraient réserver ou acquérir et détenir eux-mêmes les stocks nécessaires. C'est sur ce point que repose, à son avis, l'essentiel du plan. En ce qui concerne le blé, il ne devrait pas y avoir de difficultés car il existe d'importants stocks de report. Mais il y a pénurie de riz et, comme

l'a fait remarquer le Groupe de travail, les gouvernements qui s'engageront à en fournir devront puiser dans les stocks destinés à la consommation courante.

Les quantités de riz indiquées par le Groupe de travail, c'est-à-dire 56.000 tonnes et 220.000 tonnes, sont trop importantes étant donné la situation actuelle; l'orateur propose donc de les réduire.

On ne sait pas exactement si l'on entend subordonner le volume de la réserve au total des contributions, ou vice-versa. De toute manière il serait préférable, pour commencer, de constituer des stocks relativement faibles et de profiter, par la suite, des leçons de l'expérience. Les gouvernements désireront, avant de décider de participer, connaître la contribution qu'on attend d'eux. En outre, des sacrifices s'imposeront peut-être lorsqu'il faudra s'engager à livrer certains stocks à des prix fixés de gouvernement à gouvernement et non aux prix normaux du commerce; il convient de tenir compte de ce facteur en fixant le barème des contributions.

L'orateur ne partage pas le point de vue du représentant du Royaume-Uni, et ne croit pas que seuls les fonds ne devraient pas être bloqués durant une période plus ou moins indéterminée. Les gouvernements devraient prendre certains engagements, et il conviendrait d'immobiliser, durant un certain temps du moins, les fonds et les stocks.

Le Professeur SVARDSTROM (Suède) estime, comme l'a fait observer le représentant du Canada, que la Commission devrait s'attacher surtout aux aspects techniques de la Réserve alimentaire de crise; mais il a l'impression que l'on ne saurait s'occuper de ce sujet sans étudier, jusqu'à un certain point, les questions de principe.

La réserve a été conçue comme devant constituer un moyen de parer aux cas d'urgence. Quelles que soient les précautions prises sur le plan national ou international, il est toujours à craindre que tel ou tel pays se trouve en face d'une crise qu'il ne parviendra pas à surmonter en rationnant les produits alimentaires ou en effectuant des achats à l'étranger, que ce soit d'une manière normale ou dans le cadre d'accords commerciaux spéciaux, une fois la crise déclenchée. C'est dans ce cas que la réserve pourrait être utilisée. Mais il est indispensable que le pays intéressé soit d'abord efforcé, par tous les moyens dont il dispose, de faire face à la crise.

Le gouvernement suédois rend hommage au travail effectué par les experts, et estime que leur rapport est bien documenté. Il reste toutefois à savoir si les trois solutions envisagées, qui ont fourni une excellente base aux discussions dans le premier rapport théorique du Secrétariat, n'ont pas perdu de leur intérêt au stade plus avancé auquel on est maintenant parvenu et où la discussion vise surtout des problèmes d'ordre pratique.

M. SCHWENGER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le point de vue de son gouvernement en ce qui concerne le rapport et les principes dont il s'inspire sera soumis et examiné à l'occasion de la session du Conseil.

M. PEREZ (Cuba) fait remarquer que certains pays connaissent un état de malnutrition chronique extrêmement voisin de la famine et que, dans ces conditions, on ne saurait, en tout état de cause, ne prendre des mesures que dans les cas d'urgence. Ces dernières années, la générosité des Etats-Unis et d'autres pays ont permis d'alléger des misères découlant de causes naturelles. La Commission devrait s'efforcer de lutter non seulement contre la famine, mais aussi contre la faim. De préférence à la constitution de réserves spéciales, en espèces ou en nature, elle devrait s'efforcer d'établir et d'assurer la coopération internationale avec les pays qui sont particulièrement exposés à la famine. De cette manière, on parviendrait peut-être à

délivrer le monde de la faim en augmentant les disponibilités alimentaires dans les pays où le besoin s'en fait cruellement sentir et à renforcer les liens qui sont à la base de la civilisation.

M. GUNewardENE (observateur de Ceylan), exprime la satisfaction que son gouvernement a éprouvée en prenant connaissance de la proposition tendant à constituer une Réserve alimentaire de crise.

Il est à peine nécessaire, semble-t-il, de souligner qu'aujourd'hui les nations ont plus que jamais conscience de leurs responsabilités communes. Toutefois, un mécanisme pratique est indispensable si l'on veut, en temps voulu, secourir la misère; il arrive souvent en effet qu'un laps de temps considérable s'écoule avant qu'un pays puisse recevoir de l'aide et ce délai est quelquefois fatal. Ces dernières années, l'Inde, la Yougoslavie et Ceylan ont reçu une aide d'autres pays. Toutefois, la Commission devrait s'efforcer de réduire au minimum la période qui s'écoule avant qu'une aide soit obtenue.

L'orateur félicite le Groupe de travail pour son excellent rapport, qui contient des dispositions visant à accorder une aide en temps opportun. Ceylan accueillerait favorablement l'adoption de la solution B, qui envisage de remplacer les stocks en nature par des contributions en monnaies déterminées. Il ne convient pas, à son avis, de prévoir des conditions concernant le remboursement. Certains pays ne se trouveraient pas en mesure de payer les produits qui leur auraient été fournis; d'ailleurs, du point de vue humain, l'aide donnée ne doit pas dépendre de la situation monétaire du pays qui demande à être secouru. L'orateur estime également que tous les pays à faible développement économique devraient, quelle que soit leur situation politique, pouvoir recevoir une aide. Il estime, pour conclure, qu'il ne devrait exister, dans le monde civilisé, aucune opposition à la constitution d'un fonds établi selon les principes suggérés. Un système pratique a été proposé; le mécanisme envisagé pourra être perfectionné en temps voulu.

M. WEBER (Allemagne) fait remarquer que, comme le plan sera examiné en dernier ressort à la prochaine session du Conseil et à la session de l'année prochaine de la Conférence, il sera indispensable d'en connaître les incidences financières. Il demande si le Secrétariat est en mesure de fournir des estimations financières en ce qui concerne la solution B, au cas où elle serait adoptée par le Conseil. La contribution financière de chaque pays constitue une question de première importance, car elle devra figurer dans les budgets nationaux.

M. HUDSON (Canada), se référant à l'intervention du représentant de la Birmanie au sujet du riz, fait remarquer que la livraison immédiate de blé en cas de crise présente également des difficultés. On ne saurait raisonnablement espérer que les pays producteurs pourront s'engager à livrer, en cas de crise, des quantités non déterminées de blé. Ces pays ont en effet pris des engagements commerciaux fermes. Certains acheteurs, en cas de crise, seront peut-être disposés à attendre. Mais, de toute manière, il faudra étudier la question des moyens d'entreposage et de transport jusqu'au port de départ. Dans certains pays exportateurs, le blé doit être acheminé sur de très longs parcours et, au cas où la crise se produirait durant les mois d'hiver, il pourrait arriver que le transport soit interrompu.

M. JANTON (France) souhaite, comme il l'a déclaré la veille, que certaines questions fassent l'objet d'études complémentaires. On pourrait peut-être trouver une nouvelle solution qui combinerait les avantages que présentent les solutions A et C et qui laisserait aux gouvernements intéressés le choix des moyens appropriés pour satisfaire les engagements qu'ils auraient pris.

Ces études complémentaires pourraient être faites essentiellement par le Secrétariat lui-même, sans qu'il y ait lieu de demander aux experts un travail supplémentaire, excepté pour certains aspects particuliers, notamment les incidences financières du plan. L'orateur est convaincu que l'attaché financier français à Rome prêterait volontiers, le cas échéant, ses services au Secrétariat, et que d'autres gouvernements ne manqueraient pas de prendre des dispositions analogues.

Mlle BLAU (Secrétaire générale), en réponse aux questions posées en ce qui concerne les obligations financières des gouvernements, déclare que, d'après les estimations provisoires fournies par le Groupe de travail à la page 11 de son rapport, la constitution d'une réserve alimentaire de crise coûterait, selon l'importance de la réserve envisagée, de 33 à 132 millions de dollars.

D'autre part, le Groupe de travail a considéré la question du barème des contributions comme une question de politique générale qui n'est pas de sa compétence; il l'a toutefois examinée brièvement lorsqu'il a étudié les systèmes de répartition éventuels, par exemple le barème ordinaire des contributions de la FAO ou le système entièrement différent adopté au titre du programme d'assistance technique.

Le représentant du Royaume-Uni a souligné que l'absence d'une menace sérieuse de pénurie, qui avait amené le Groupe de travail à rejeter les solutions A et C, a également diminué la valeur de la solution B; les gouvernements offriront en effet une aide en cas de crise, que le fonds de secours d'urgence soit créé ou non. L'aide que les gouvernements ont déjà fournie à l'occasion de certaines crises est, assurément, impressionnante; mais c'est précisément parce que la bonne volonté et la générosité ne manquent pas qu'il serait préférable de posséder un mécanisme qui pourrait, en cas d'urgence, tirer rapidement et pleinement parti de telles offres. L'expérience a montré les difficultés et les retards qui découlent d'une préparation insuffisante.

Le représentant de Cuba a déclaré que le problème dont la Commission est saisie ne consiste pas tant à fournir des secours en cas de crise alimentaire qu'à s'occuper du problème, plus important et toujours d'actualité, que représentent la famine et la faim. C'est précisément de ce problème plus vaste, envisagé sous presque tous ses aspects, que s'occupe la FAO, tant dans le cadre de son programme ordinaire qu'au titre du programme d'assistance technique. Le Groupe de travail a reconnu, dans la dernière partie de son rapport, qui étudie la possibilité d'une convention internationale, l'importance de problèmes dont les conséquences sont beaucoup plus graves. Mais il a d'autre part estimé qu'il avait proprement et spécifiquement pour mandat de rechercher les moyens de se préserver contre les crises qui, malheureusement, ne manqueront pas de se produire encore, malgré les travaux en cours sur les aspects généraux de la situation alimentaire mondiale.

Le représentant de la France s'est demandé si le Groupe de travail a eu raison de préférer la solution B aux solutions A ou C; un examen plus approfondi, a-t-il laissé entendre, révélerait que les inconvénients relatifs des solutions A et C et les avantages de la solution B seraient peut-être moins grands qu'ils ne le semblent. A cet égard, il a fait état de considérations d'ordre technique. D'autre part, le Groupe de travail a examiné la question tout d'abord du point de vue de la nécessité de constituer des stocks effectifs, et il a conclu que, puisqu'il n'y a pas de menace de pénurie mondiale, la solution B était pertinente. Les observations du Groupe de travail au sujet des problèmes techniques spéciaux que posent, à son avis, les solutions A et C, sont donc des arguments secondaires, plutôt

que décisifs, auxquels il a eu recours pour recommander l'adoption de la solution B. D'autre part, le Groupe de travail a été frappé par les lourdes responsabilités techniques qu'implique la solution A ainsi que par les difficultés que présentent les questions d'administration sur le plan international, en matière par exemple de renouvellement des stocks ou de décisions à prendre au sujet des achats, décisions qui comportent le risque de pertes en ce qui concerne la valeur des stocks. Le Groupe de travail a également estimé que la solution A exige inévitablement la constitution d'un personnel central. Par ailleurs, la solution C soulève, croit-il, des difficultés juridiques dans certains pays, du fait que des stocks détenus par le pays pourraient constituer un bien national. Le Groupe de travail a également conclu que la solution C était difficile à concilier avec un barème de contributions fixé, et qu'elle laissait à l'autorité compétente moins de latitude quant aux décisions relatives aux achats.

Au cours des débats on a souligné les difficultés qu'implique la livraison rapide de produits tels que le riz et le blé. L'oratrice estime que le Groupe de travail voulait laisser au système une certaine souplesse et que, au cas où des difficultés de cet ordre se présenteraient, les promesses d'effectuer ces livraisons fussent considérées comme des engagements visant à faciliter, par tous les moyens, des mesures prioritaires, plutôt que comme des assurances formelles d'effectuer les livraisons sur demande.

Le Secrétariat pourrait, a-t-on dit, entreprendre, éventuellement avec le concours des représentants des gouvernements résidant à Rome, une étude plus approfondie des questions techniques qui se sont posées au cours des débats. Mlle Blau estime que ce n'est pas à elle de fixer le programme de travail du Secrétariat. Elle voudrait simplement rappeler à la Commission que le Groupe de travail était composé d'experts hautement qualifiés au point de vue technique et très au courant des problèmes relatifs à l'approvisionnement, à l'entreposage et aux distributions d'urgence. Elle se demande si le Secrétariat, même avec l'aide de représentants locaux, arrivera à des conclusions techniques plus complètes que celles présentées par le Groupe de travail. Une étude plus approfondie de certaines de ces questions exigera peut-être l'aide de spécialistes hautement qualifiés en la matière.

M. JANTON (France) fait observer que la Commission étudie depuis longtemps la question de la lutte contre la famine sans être encore parvenue à une conclusion. Comme le représentant du Canada, il pense que c'est au Conseil qu'il appartient de prendre des décisions qu'il appelle politiques et à la Commission de donner au Conseil un avis sur les questions techniques; cependant, jusqu'à présent, l'avis technique nécessaire n'a pas été fourni. Le Comité devrait, selon lui, prendre acte du rapport et informer le Conseil des observations dont il a été l'objet au cours des débats.

La Commission décide d'annexer à son rapport à la seizième session du Conseil le compte-rendu de ses débats sur le rapport du Groupe de travail.

ANNEXE C

EXPOSE DU MEMBRE SUPPLEANT DE L'ICCICA DESIGNÉ PAR LA FAO

M. SCHWENGER rappelle que l'ICCICA, constituée par le Conseil Economique et Social, pour suivre les progrès de la collaboration intergouvernementales en matière de produits et faciliter cette collaboration, compte trois membres. L'un d'eux est désigné par les parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pour s'occuper plus particulièrement des questions concernant les règles et principes énoncés dans le Chapitre VI de la Charte de la Havane; le deuxième membre, qui est désigné par le Directeur général de la FAO, s'occupe principalement des produits primaires agricoles, et le troisième, désigné par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'occupe principalement des matières premières non agricoles. Les travaux de l'ICCICA consistent essentiellement à préparer une étude commentant brièvement la situation, accompagnée d'une annexe contenant un exposé de faits. Cette étude paraît tous les ans depuis 1947.

A la dernière réunion, les membres de la Commission ont été d'accord pour estimer que les débats du Conseil économique et social et certains autres éléments faisaient apparaître un changement dans la manière de voir des gouvernements intéressés, quant au but essentiel des ententes relatives aux produits. A l'époque où la Charte de la Havane a été adoptée, il s'agissait surtout de prendre des dispositions à l'égard des excédents de produits primaires que l'on comptait voir apparaître de temps à autre. Maintenant, le but principal est la stabilisation des prix des produits, celle-ci s'entendant comme l'atténuation des fluctuations extrêmes des prix en question.

Les membres de l'ICCICA ont examiné dans leur étude, encore à l'état d'avant-projet, les raisons de ce revirement. Ils ont constaté que, dans bon nombre de secteurs, l'instabilité des prix risquait d'avoir des conséquences regrettables. Ils ont estimé que l'instabilité continuerait à poser un problème et à provenir des états de pénurie et d'excédents, quelle que fût la tendance à long terme.

Leur attention a été retenue particulièrement par le rapport des experts des Nations Unies sur les "Mesures en vue de la stabilité économique internationale" et par l'échange de vues dont il a fait l'objet au Conseil économique et social. Les experts ont insisté tout particulièrement sur les points suivants:

- (a) Les gouvernements devraient examiner de nouveau la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de conclure une série d'ententes relatives aux produits pour atténuer l'instabilité des prix des produits primaires.
- (b) Il n'est ni nécessaire, ni possible de créer un nouvel organisme international chargé d'un ensemble d'ententes relatives aux produits; des moyens suffisants de coordination internationale existent déjà dans ce domaine.
- (c) La nécessité d'examiner le problème des pénuries et la possibilité d'instituer un mécanisme en vue de le résoudre, notamment par l'entremise du Comité de la Conférence internationale des matières premières, fournit l'occasion de recourir aux mécanismes s'occupant de pénurie, pour négocier des ententes permanentes en vue de la stabilisation.



Il ressort des débats du Conseil économique et social que ces conclusions des experts sont en général approuvées. Les représentants des pays insuffisamment développés ont, toutefois, exprimé la crainte que la conclusion d'accords relatifs aux produits primaires n'aboutît à la fois à stabiliser leurs prix à l'exportation et à provoquer la hausse des prix de leurs importations. M. Schwenger ne saurait dire avec certitude jusqu'à quel point les faits récents auront modifié ce point de vue; toujours est-il que l'ICCIICA a formulé des observations d'ordre général sur le rôle des ententes relatives aux produits, à propos des problèmes particuliers aux pays insuffisamment développés. La Commission a fait valoir que, pour ceux-ci, la possibilité d'éviter les fluctuations extrêmes des prix n'est pas sans présenter un certain intérêt. Elle a estimé cependant que les ententes relatives aux produits ne pouvaient empêcher le rapport de prix de suivre la tendance à long terme, qui est déterminée par celle de l'offre et de la demande.

L'ICCIICA a ensuite fait ressortir que, s'il est exact que les gouvernements sont, dans l'ensemble, partisans des ententes relatives aux produits, comme moyen de réaliser la stabilité, il n'a été conclu au cours de ces dernières années qu'une seule entente de ce genre.

La Commission a examiné certaines des difficultés pouvant expliquer ce fait. Elle a passé en revue les difficultés techniques, les difficultés générales d'ordre économique et financier, comme celles qui tiennent à la situation particulière de tel ou tel produit. D'autres difficultés ont été également évoquées. Il est à remarquer, par exemple, que l'utilité d'une entente a souvent fait l'objet d'une intervention, au nom des gouvernements intéressés, de la part des fonctionnaires s'occupant du produit visé, et non des spécialistes du problème général de la stabilité.

L'ICCIICA a abouti à cette conclusion que les chances d'arriver à une série d'ententes fondées sur les principes énoncés par les experts des Nations Unies étaient faibles. Elle a jugé cependant que les ententes formelles relatives aux produits n'étaient pas le seul mode de collaboration intergouvernementale propre à atténuer les fluctuations extrêmes des prix. Le passé a montré que les gouvernements pouvaient collaborer, dans une certaine mesure, en dehors d'ententes formelles sur les produits. Lorsque les délégués de différents gouvernements intéressés à un produit ont tenu des réunions même officieuses, leurs recommandations, voire leurs échanges de vues, ont probablement contribué à orienter la politique de leurs gouvernements respectifs dans un sens favorable à la stabilité. A ce propos, l'ICCIICA a mentionné tout particulièrement la Commission des produits, la Conférence internationale des matières premières, ainsi que les divers groupes d'études et conseils relatifs aux produits. L'ICCIICA estime que, grâce à ces organismes et au fait que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance du problème de la stabilité, une meilleure coordination des politiques respectives des gouvernements pourra peut-être se réaliser.